



Déblocage plan épargne entreprise

Par zlataneur

Bonjour,

Venant de divorcé, j'ai demandé le déblocage anticipé de mon épargne entreprise pour cette cause de déblocage anticipé.

La banque me refuse ce déblocage car les enfants ne résident pas à mon domicile de manière unique ou partagée comme le stipule l'article R3324-22.

Je trouve aberrant cet article car comme 80% des pères, j'ai mes enfants un week-end sur deux

N'y a-t-il aucun recours possible ?

Merci de vos réponses
cordialement